



Toulon, le 25 avril 2024

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2024

**Association
des Officiers Mariniers
de Toulon**

000§000

Le Président

N° 96 / 2024 AOMT

PROCES VERBAL

Les membres de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon (AOMT) se sont réunis en assemblée générale annuelle le samedi 30 mars 2024 au domaine des Gueules Cassées à La Valette-du-Var.

La séance était présidée par Christian LOMBARDO, président de l'AOMT.

ooOoo

Le président ouvre la séance à 09 h 00 et salue la présence de :

- M. Jean-Luc MOREAU, conseiller spécial de la FNOM,
- M. Jean LABORDE, président délégué,
- Messieurs les membres du bureau,
- Madame et messieurs les responsables de commissions,
- Messieurs les présidents de section,
- Messieurs les bénévoles œuvrant au siège de l'association,
- Mesdames, messieurs, chers adhérents, collègues, amis et sympathisants.

Le Président salue également la présence de Jean-François FORESTIER, ancien président de l'association. Il remercie chaleureusement l'ensemble des adhérents pour leur participation à cette assemblée générale.

Une minute de silence est observée pour honorer les 64 adhérents et collègues de l'association qui sont décédés au cours de l'année écoulée, sans oublier nos camarades de la marine, de l'armée de l'air et de l'espace, de l'armée de terre, de la gendarmerie, de la police et des pompiers.

En ces temps quelque peu agités, le Président rappelle les principes qui sont les fondements de l'association et de la fédération.

Notre association a pour but la défense des intérêts moraux et sociaux de ses membres.

Elle est apolitique et non confessionnelle.

1^{ère} partie de l'Assemblée générale

1 - RAPPORT MORAL

L'année 2023 a été une année pleine en termes d'activités conviviales, permettant ainsi de maintenir le contact avec les adhérents.

Effectifs de l'association :

Force est de constater une déflation des effectifs, mais malgré tout l'AOMT reste toujours la première association de la FNOM, tant en nombre d'adhérents qu'en superficie.

Elle compte aujourd'hui environ 4 000 adhérents, effectif stable par rapport à l'année dernière à la même date.

Au 31 décembre 2022 : **3 976** adhérents.

Au 31 décembre 2023 : **3 896** adhérents (- 82)

- Retraités : 3 261 (- 33)
- Actifs : 308 (- 70)
- Veuves : 271 (- 1)
- Couples : 12 (+ 4)
- Sympathisants : 42 (- 18).

Les principales causes de cette déflation des effectifs sont le décès des adhérents ou leur transfert vers d'autres associations.

Accompagnement des adhérents :

Cette année 2023 a vu la montée en puissance d'un souhait qui tenait particulièrement à cœur au Président : Le rapprochement avec les adhérents quel que soit leur lieu géographique de domiciliation.

Rencontres avec les autorités militaires :

Les contacts avec les autorités militaires sont toujours d'actualité avec plus ou moins de succès, la présence aujourd'hui du major-conseiller de la Force d'Action Navale et du représentant des officiers mariniers du Pôle Ecoles Méditerranée montre l'intérêt mutuel que se portent les actifs et les retraités.

Ces contacts sont primordiaux pour poursuivre les rencontres avec les officiers mariniers en activité, car le constat est simple, tant à l'échelon local que fédéral, « le nombre d'officiers mariniers en activité adhérents est en nette diminution, entraînant, par voie de conséquence, la déflation du nombre total de nos adhérents ».

Rencontres avec les élus :

Parmi les députés du Var élus lors des dernières élections législatives, trois sont membres de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées, deux sont membres du Groupe d'études Amiante et une est membre de la Commission des affaires sociales.

En accord avec le caractère apolitique et non confessionnel de l'association, le Président les a tous rencontrés, pour les informer des préoccupations et des difficultés que l'association, a à se faire entendre.

Actions pour le recrutement des adhérents :

Il y a quelques difficultés à organiser des visites sur les unités embarquées, mais les permanences à terre vont reprendre, il faut juste arriver à les planifier ce qui n'est pas une mince affaire.

Ce sera la priorité absolue de cette année.

Permanences au bureau de l'association :

Elles sont toujours assurées du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au 14 rue de Chabannes à Toulon.

Le Président profite de ce point pour remercier tous ceux qui y œuvrent et qui sont à l'écoute de chaque adhérent.

Mise à jour des fichiers adhérents :

Le Président invite chaque adhérent à faire connaître systématiquement et rapidement à l'association leurs changements d'adresse, d'affectation, de téléphone et de mail, ceci pour éviter des recherches qui sont fastidieuses et souvent infructueuses.

Beaucoup trop d'expéditions du journal, de la lettre de fin d'année et autres informations nous reviennent engendrant de ce fait une situation dommageable pour l'adhérent et des coûts inutiles pour l'association.

Afin de réduire les coûts de communication, il est important de pouvoir joindre chaque adhérent par mail.

Depuis 2019, le fichier des adhérents satisfait au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux obligations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'association utilise des antivirus performants et jamais ne communique, à qui que ce soit, une information quelconque sur ses adhérents.

Site internet de la FNOM :

Le Président rappelle la procédure d'accès pour obtenir des informations complémentaires : l'adhérent doit renseigner son "login" (qui correspond à son nom) et son mot de passe (qui correspond à son numéro d'adhérent mentionné sur le bandeau du journal « L'Officier Marinier »).

Site internet de l'AOMT :

Le site internet, vitrine de l'association, a fait l'objet de profondes modifications ayant pour effet immédiat une importante progression de consultations.

Pour exemple, ce dernier trimestre plus de 2 100 personnes ont consulté le site de l'association, ce qui correspond à environ 630 connexions par mois.

Ce chiffre prouve l'intérêt que portent les adhérents sur l'actualité de l'association et renforce les liens entre adhérents et l'association ou les sections.

L'effort de modernisation du site est toujours en cours.

Le Président encourage chacun à se rendre sur le site de l'AOMT : www.aomtoulon.com.

Les actualités sont mises à jour régulièrement, avec les événements de l'association, de ses sections ainsi que celles des partenaires sociaux comme l'Entraide MARINE-ADOSM, l'IGESA, le Musée Naval de Toulon ...

Les problématiques liées aux maladies professionnelles ont été mises en valeur. Une rubrique leur sont dédiées dans le bandeau de la page d'accueil du site.

Très récemment, c'est sur la commission « Accompagnement des veuves » que l'accent a été mis en publiant une nouvelle page dans l'espace des « Infos Sociales ». Elle est enrichie des démarches, des conseils et du soutien que l'association peut apporter lors de ce douloureux moment.

Vote pour approbation du rapport moral :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2 - RAPPORT D'ACTIVITE

Activités de l'association :

L'assemblée générale 2023 s'est tenue le 18 mars 2023 également au Domaine des Gueules cassées.

Les conseils d'administration se sont tenus : les 6 mars, 9 juin et 2 octobre 2023 à l'IGESA du Pin de Galle du Pradet.

Le représentant de la FNOM, Christian LOMBARDO, et sa suppléante Andrée LECACHEUR ont assisté deux fois aux réunions du comité social de la Base de Défense de Toulon.

Organisation événementielle :

Avec une équipe composée de Claude JANIN et Jean-Pierre LE VOURC'H, 2023 a été une année forte en activités ludiques.

Le 1^{er} juin 2023 a été organisée une sortie journée à Marseille, avec la visite de la réplique de la Grotte Cosquer, un repas sur le Vieux-Port et une promenade en petit train touristique pour une visite guidée qui nous a conduit jusqu'à Notre-Dame de la Garde pour une visite libre.

Devant le succès de cette journée, une nouvelle sortie a été planifiée le 12 juin, avec toujours le même engouement.

Du 9 au 11 octobre 2023 a été organisé un séjour en Espagne à Empuriabrava, « *La venise catalane* ».

Ce fut également un franc succès qui nous pousse à renouveler ce type d'activité.

Commission « Maladies professionnelles » :

Claude EUSOGE, responsable de la Commission « Maladies professionnelles », présente le rapport d'activité de cette commission.

Il rappelle que les premiers dossiers ont été présentés au Tribunal Administratif par Toulon. Malheureusement, celui-ci étant saturé, les dossiers sont restés en instance. L'anxiété n'était pas considérée comme une maladie.

114 dossiers ont été déposés auprès de l'avocat de l'association.

A la suite d'une jurisprudence en 2022, le ministère des Armées a fait une proposition d'indemnisation amiable. 70 propositions ont été reçues à ce titre.

Les montants proposés sont relativement faibles alors que les tribunaux de Rennes, Pau, Bastia et Paris ont proposé entre 3 000 € et 10 000 € en fonction du temps passé en exposition.

Cependant, si une personne est indemnisée, cela vaut une reconnaissance de la faute de l'employeur. En conséquence si dans les années futures la personne indemnisée développe une maladie liée à l'Amiante, l'Etat ne pourra pas se défaire et nier la causalité.

Il est à noter que dans les propositions reçues, il y a eu 2 refus,

En fin de l'année 2023, les responsables de la FNOM ont été reçus au ministère des Armées dans le but de mettre en place une simplification des dossiers. Il a été décidé de scinder les dossiers anxiété amiante en 2 parties :

- Tout d'abord présentation d'un dossier simplifié qui comprend 5 pièces. Ce dossier est transmis au cabinet d'avocats qui va le présenter au ministère.
- En cas de Recours Administratif Préalable obligatoire rejeté, l'étape suivante est la saisie du tribunal administratif.

A Toulon, 150 dossiers ont été déposés chez l'avocat et 33 dossiers sont en litige pour prescription quadriennale.

La seule solution pour ces dossiers est la négociation avec le ministère des Armées.

Il y a eu 68 propositions d'indemnisation allant 3 000 € à 10 000 €, 32 dossiers sont totalement indemnisés et 25 dossiers sont en cours d'indemnisation.

Au sujet de l'anxiété nucléaire : aucun dossier n'a été jugé positivement.

En décembre 2023, une réunion a eu lieu avec les représentants du Bureau Militaire des Matricules pour régler les problèmes de délivrance de certains documents.

L'attestation d'exposition est à nouveau délivrée. Elle ouvre le droit au dossier médical professionnel.

Actuellement, le seul document délivré retraçant la carrière est le RES (Relevé des états de service).

La seule problématique restante est la reconnaissance du personnel ayant travaillé sur les unités à terre amiantées et les durées minimum d'embarquement.

Maladies professionnelles : Présentation FNOM - Jean-Luc MOREAU

Il y a eu des avancées par la simplification des dossiers.

Le départ en retraite avancé pour les travailleurs de l'amiante, n'est pas encore retenu pour ce qui concerne les officiers mariniers, mais la commission travaille toujours sur ce sujet.

Pour les dossiers de PMI, il est primordial de justifier l'imputabilité au service pour que le dossier soit recevable.

Concernant le nucléaire, il n'y a pas d'indemnisation pour l'anxiété car il est précisé que l'information était suffisamment claire.

Une commission de suivi a été mise en place, mais en matière de nucléaire, il est très compliqué de faire avancer les dossiers.

La FNOM fait partie de plusieurs organisations, dont le CPRM, le Pôle des retraités de la Fonction publique ...

Concernant la protection sociale complémentaire (PSC), il va y avoir des modifications importantes. Toutes les informations sont sur le site des pensions de l'Etat (à consulter).

Les changements doivent intervenir au 1^{er} janvier 2025 et il convient de rester vigilant.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, les retraités n'ont plus droit aux chèques vacances, ce qui représente une économie de 6 millions d'euros au budget de l'Etat. Les militaires ne doivent pas être la variable d'ajustement.

Commission « Accompagnement des veuves » :

Patric NOIROT, responsable de la Commission « Accompagnement des veuves », présente le rapport d'activité de cette commission.

Créé en 2021, cette commission porte une attention toute particulière à celles et à ceux que la vie a laissés seuls.

Après le décès d'une ou d'un adhérent, l'association accompagne le survivant dans les démarches administratives et les formalités diverses qu'il faut accomplir.

- ***Démarches à accomplir dans les 24 heures.***

La déclaration de décès à la mairie du lieu du décès.

- ***Démarches à accomplir dans les 7 jours.***

La banque, la Caisse d'Épargne ou les compte-chèques postaux, mais également la société d'assurance pour le contrat « décès-obsèques » ou contrat d'assurance-vie, et la mutuelle complémentaire.

Pour la ou les pensions de réversion, il convient de contacter :

- La Caisse de retraite de la Fonction Publique.
- La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT, ex-CRAM) ou la Mutualité sociale agricole (MSA)
- Les Caisses de complémentaires, il existe un service en ligne simple, pratique et sécurisé :

<https://www.info-retraite.fr/portail-services/>

Pour le logement, il convient de contacter :

- Le bailleur pour annuler ou transférer la location.

- ***Démarches à effectuer dans les 30 jours qui suivent un décès.***

- Informer du décès le centre des impôts.
- Prévenir les sociétés d'assurance et les sociétés de crédit.

Concernant **les pensions de réversion**, il y a trois grandes différences :

- La première en termes de condition d'âge.
- La deuxième en termes de condition de ressources.
- La troisième en termes de montant.

En moyenne il faut compter **3 à 4 mois** pour pouvoir percevoir la ou les pensions de réversion.

Patric NOIROT a rappelé que ces informations sont désormais consultables sur le site internet de l'association, à la rubrique « *Infos Sociales* » - « *Accompagnement des veuves* ».

Vote pour approbation du rapport d'activité :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

3 - RAPPORT FINANCIER

Pour la présentation du rapport financier de l'exercice 2023, le président cède la parole au trésorier, monsieur Michel DANIEL.

Le trésorier rappelle que la comptabilité et la trésorerie de l'association sont sous l'autorité du président de l'AOMT, qui engage sa responsabilité personnelle.

Chaque membre du CA a sa part de responsabilité lorsqu'il vote toute dépense. Le trésorier et le trésorier adjoint établissent et s'assurent de la régularité des pièces comptables. Ils rendent compte immédiatement de toute anomalie au président. Le trésorier tient la comptabilité financière et suit l'avoir financier.

Il est rappelé que l'association est indépendante, et qu'elle ne reçoit aucune subvention. Le budget repose uniquement sur la cotisation des adhérents. 66 % de chaque cotisation sont reversés à la fédération.

Montant des recettes : 141 806,21 €.

Montant des dépenses : 151 816,91 €.

Situation de la trésorerie au 31/12/2023 : 224 314,99 €.

L'augmentation des dépenses est essentiellement due au remplacement de la climatisation (pompe à chaleur), la mise à jour du système informatique et le paiement de frais divers (internet, versement aux sections, versement à la FNOM etc.).

Le trésorier précise que la tenue des comptes d'une association doit être sincère et véritable et effectuée en toute transparence. Les comptes doivent être présentés de manière compréhensible et vérifiables aux adhérents qui ont légalement accès à la comptabilité de leur association, et ont droit à toutes les explications qu'ils demandent.

Seule une comptabilité tenue régulièrement peut permettre aux dirigeants d'une association de « suivre » et de contrôler la gestion de l'association. C'est l'outil indispensable pour assurer la pérennité de l'association et mener une politique de développement.

Il est rappelé que l'actif ne se partage pas entre les membres.

Lecture du PV de la commission de contrôle des comptes - quitus

La commission de contrôle des comptes est composée de MM. Raymond ROSSE, Claude BRZYMYSZKIEWICZ, Patrice DATTENY et Gérard MATHON.

Cette commission s'est tenue en présence de : Christian LOMBARDO, président en exercice

- Michel DANIEL, trésorier de l'association.
- Jean-Pierre LE VOUREC'H, trésorier adjoint.

Claude BRZYMYSZKIEWICZ donne lecture du procès-verbal de la commission qui s'est réunie le 22 mars 2024 au siège de l'association à l'effet d'examiner et de vérifier la comptabilité des comptes financiers de la gestion 2023.

« Le contrôle des différents journaux et du grand livre, ainsi que le rapprochement avec la totalité des différentes pièces comptables n'ont fait apparaître aucune anomalie.

La vérification totale des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

Il ressort du bilan de l'exercice 2023 un excédent des dépenses sur les recettes de 10 010,70 € (ou déficit de l'exercice clôturé). »

1 059 écritures ont été passées se décomposant comme suit :

1. Journal de banque : 1 009 écritures
2. Journal de caisse (espèces) : 50 écritures.

La commission recommande au conseil d'administration :

- de poursuivre toutes les économies de fonctionnement,
- de respecter la conformité des dépenses à l'objet des statuts de l'association,
- d'appliquer les règles du plan comptable général des entreprises.

Elle a constaté que les documents présentés établissent la fiabilité des comptes et de l'établissement des documents financiers et comptables, en conformité avec la réglementation et les normes comptables.

La commission de contrôle rappelle que chaque administrateur engage sa responsabilité personnelle par son vote de résolution de toute dépense.

Il ressort de l'examen des comptes que :

- la comptabilité financière est très bien tenue et très bien présentée,
- la trésorerie est saine,
- les comptes présentés sont « sincères et véritables ».

En conséquence, la commission de contrôle des comptes propose, de donner quitus au président et au trésorier.

Conformément aux statuts, le Président demande à chaque adhérent présent de se prononcer sur le rapport financier de 2023 et sur le quitus à donner au président et au trésorier.

Ce rapport, dans son intégralité, est consultable au siège de l'association.

Vote pour l'approbation du rapport financier de 2023 et le quitus donné au président et au trésorier :

Contre : 0

Abstention : 0

**Le rapport financier 2023 est approuvé à l'unanimité
Le quitus est donné au président et au trésorier.**

Le Président fait part du retrait d'un des vérificateurs aux comptes, monsieur Raymond ROSSE. Il le remercie de toutes ces années de bons et loyaux services.

Pour lui succéder, il a été fait appel à monsieur Luc HAMMERSCHMIDT, ancien « fourrier » actuel trésorier de la section de La Valette-du-Var.

Pour rester dans le domaine financier, le Président aborde la redevance versée à la fédération pour le journal et par voie de conséquence, la cotisation annuelle.

Avec l'inflation exponentielle des prix, l'impression du journal est de plus en plus onéreuse et rien que pour cette année 2024, elle aura coûté 11 000 € de plus que l'année 2023.

Il est donc impératif d'augmenter la quote-part reversée par les associations à la FNOM de 1 €.

Cette augmentation est bien destinée à la confection, l'impression, l'achat du papier et la distribution du journal et non pas pour le fonctionnement de la fédération.

En conséquence, il appartient aux adhérents de se prononcer pour ou contre une augmentation de 1 € de la cotisation annuelle qui viendra abonder la quote-part reversée à la FNOM.

Il faut savoir que si le non l'emporte, l'association devra puiser dans ses fonds de réserve pour compenser l'augmentation de la FNOM, affaiblissant ainsi la viabilité de l'association.

Conformément aux statuts, le Président demande à chaque adhérent présent de se prononcer sur l'augmentation de 1 € pour la cotisation à compter de 2025.

Vote pour l'augmentation de la cotisation de 1 € à compter de 2025 :

Contre : 0

Abstention : 0

L'augmentation de la cotisation de 1 € à compter de 2025 est adoptée à l'unanimité

En conclusion, à compter du 1^{er} janvier 2025, les cotisations seront :

- OM (en retraite ou en activité) : de 28 € à **29 €**
- Sympathisants : de 28 € à **29 €**
- Couples : de 49 € à **50 €** (car un seul journal par couple)
- Veuves : de 13 € à **14 €**

Pour en terminer avec les finances, le Président rappelle que, selon les directives de la FNOM, à partir du 1^{er} avril, les adhérents qui ne se sont acquittés de leur cotisation ne seront plus destinataires du journal jusqu'à régularisation de leur cotisation.

5- DEMISSION DU TIERS SORTANT

Conformément à l'Article 14 du règlement intérieur de l'association :

« Le bureau et les responsables de commissions sont nommés pour trois (3) ans en assemblée générale. Ses membres sont renouvelables en assemblée générale par 1/3 tous les ans. ».

Cette année, par suite d'élections décalées et du poste de secrétaire toujours vacant, le tiers sortant se résume à une personne qui est en fin de mandat et qui se représente :

- Francis PARIA : Vice-président,

Le Président demande si d'autres personnes souhaitent se présenter pour une nomination au Conseil d'administration ?

Sans autre candidat et conformément aux statuts, le Président demande à chaque adhérent présent de se prononcer sur la réélection de monsieur Francis PARIA.

Vote pour la réélection de Francis PARIA :

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Francis PARIA est réélu à l'unanimité

Composition des membres du bureau :

- Christian LOMBARDO : Président,
- Jean LABORDE : Président délégué,
- Francis PARIA : Vice-président,
- Patric NOIROT : Vice-Président,
- Michel DANIEL ; Trésorier,
- Jean-Pierre LE VOURC'H : Trésorier adjoint,
- Francis ANGEL : Secrétaire adjoint.

6- INTERVENTION DU Major (H) Hervé MERLIN CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour donner suite à un article publié dans le journal « L'Officier Marinier » n° 414, le Major (H) Hervé MERLIN, en qualité de Conciliateur de justice auprès du Tribunal Judiciaire de Nîmes, a souhaité intervenir

pour apporter un complément d'information.

Le major Hervé MERLIN est un ancien Correspondant du Personnel Non-Officier (CPNO) auprès de l'amiral commandant la Force de l'aéronautique navale (ALAVIA).

Aujourd'hui Major honoraire, en retraite définitive après 5 années de réserve opérationnelle, il occupe son temps libre comme Conciliateur de justice. Avant de déménager dans le Gard, exerçait au Point d'accès au droit (PAD) de Brignoles.

Il précise que si la protection juridique a effectivement pour rôle de conseiller et d'aider lors de litiges, c'est souvent sous conditions et pas totalement gratuit, car c'est sous forme d'assurance.

Le numéro d'appel 3039 permet d'accéder à un serveur vocal auprès duquel il est possible d'obtenir des réponses aux diverses questions. De plus en inscrivant 3039 sur un navigateur internet on accède à un site sur lequel se trouve de nombreux renseignements. Ce numéro est le numéro unique (national) de l'accès au droit.

Le Centre Communal d'Action Sociale existe dans toutes les communes et est associé, dans les plus importantes, avec les Maisons France Services.

Cette association qui portera le nom de EFS (Espaces ou Établissement France Service) aura comme but principal de pallier la disparition des services publics et proposeront des services juridiques.

Il existe également des structures beaucoup plus ciblées sur l'accès au droit, les conseils juridiques gratuits et surtout les actions judiciaires et extrajudiciaires : le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), la Maison de Justice et du Droit (MJD) et le Point d'Accès au Droit (PAD).

Dans le Var il est possible d'accéder aux Tribunaux Judiciaires de Toulon et de Draguignan, et au Tribunal de Proximité de Fréjus et de Brignoles (anciens Tribunaux d'Instance).

Dans les MJD, il y a un accès gratuit aux professionnels et bénévoles suivants :

- le conciliateur de justice ;
- le délégué au défenseur des droits ;
- le délégué du préfet ;
- le délégué du procureur qui convoquera la personne pour lui signifier un rappel à la loi ou toute autre sanction pénale en fonction de la faute ;
- les différentes associations chargées des médiations pénales. Les médiations familiales, les Violences Intra Familiales, ... pour ne citer que les plus importantes ;
- les permanences gratuites d'avocats, de notaires, de commissaires de justice (ex huissiers) et écrivains publics ;
- du personnel compétent et formé.

Le Major MERLIN fait un focus sur les deux fonctions les plus importantes :

- le délégué au défenseur des droits
- le conciliateur de justice.

Le conciliateur de justice n'a pas compétence au pénal ni pour le droit de la famille.

Il est un bénévole nommé par le premier Président de la Cour d'Appel. Assermenté, il officie dans tous les points justice, mairies, France Services.

Pour saisir un conciliateur de justice, il faut s'adresser à une des structures où il tient permanence.

L'article 750-1 du code civil, oblige tout justiciable ayant un litige, dont le préjudice est estimé à moins de 5 000€, à saisir un conciliateur de justice, ainsi que pour tout litige de voisinage, nuisances.....

Le conciliateur de justice peut également être saisi pour un litige dépassant les 5 000€ si c'est le choix du justiciable.

C'est en application de cette saisine obligatoire que la protection juridique de chacun oriente en premier ressort vers un conciliateur de justice avant de traiter le dossier en cours. Tout dossier mené dans le cadre de la conciliation l'optimisera en temps et en coût.

Une conciliation réussie avec, à l'issue, un accord amiable et équitable entre les parties, est la garantie du règlement d'un litige évitant ainsi une action en justice longue et coûteuse.

2^{ème} partie de l'Assemblée générale

SEANCE PLENIERE

Le Président remercie les élus, qui par leur présence montre par là-même leur attachement à la cause des officiers marinières qu'ils soient en activité ou en retraite.

Il remercie également le major conseiller d'ALFAN et le représentant des officiers marinières du PEM. Leur présence à cette assemblée générale entretient le lien intergénérationnel qui nous uni par-delà les années, marins de demain, d'aujourd'hui, d'hier et même d'avant-hier.

Ce lien est le fondement de la convention signée entre la Marine nationale et la FNOM.

Le Président salue la présence :

de madame Laure LAVALETTE, députée de la 2^{ème} circonscription du Var, membre de la Commission des affaires sociales.

de monsieur Yannick CHENEVARD, député de la 1^{ère} circonscription du Var, membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées, rapporteur du budget de la marine nationale, secrétaire du groupe d'études sur l'amiante de l'Assemblée nationale et également adhérent à l'AOM de Toulon.

de monsieur Frédéric BOCCALETTI, député de la 7^{ème} circonscription du Var, membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées, et également adhérent à l'AOM de Toulon.

de monsieur Frank GILETTI, député de la 6^{ème} circonscription du Var, secrétaire de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et également adhérent à l'AOM de Toulon

de monsieur Guy LE BERRE, adjoint au maire de Toulon pour les Relations défense/Mémoire/Anciens combattants, représentant madame Josée MASSI maire de Toulon et président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

de madame Carmen SEMENOU, adjointe au maire de La Valette-du-Var, pour la culture et la vie associative, représentant monsieur Thierry ALBERTINI, maire de La Valette-du-Var,

du Major Benoit MINET, major-conseiller auprès du vice-amiral d'escadre Christophe CLUZEL, commandant la Force d'Action Navale.

du Premier Maitre Sébastien ROCHER, représentant des officiers-marinières du Pôle Ecoles Méditerranée, représentant le Contre-amiral Guillaume MERVEILLEUX du VIGNAUX, commandant le Pôle Ecoles Méditerranée.

de monsieur Fabrice RATIE, chef du service « Action Sanitaire et Sociale » de la CNMSS.

de monsieur Jean-Pierre TROUBOUL, président de la Section Rubis de Toulon de l'Association Générale des Amicales de Sous-Marinières (AGASM).

de messieurs les représentants du Pôle des Retraités de la Fonction Publique

- monsieur Michel FORTUNA, représentant la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, accompagné de madame Carole CALISTRI,
- monsieur Joseph SINIGAGLIA, président départemental de l'Union Nationale du Personnel Retraité de la Gendarmerie ;

- monsieur José SAEZ-GONZALEZ, représentant le président de la section de Toulon de l'Union Nationale des Retraités de la Police.

En préambule, le Président fait un point sur les activités de la FNOM.

Il rappelle que depuis le 3 octobre 2023, il a été élu président de la Fédération.

La FNOM est au service de ses adhérents et n'existe que grâce à eux. Elle ne reçoit aucune subvention et ne fonctionne que grâce au bénévolat.

Comme dans nombres d'associations et de fédérations, on ne peut que constater la déflation des effectifs, notamment à cause du manque de correspondants officiels auprès des actifs, mais aussi et surtout, d'une part, par le désintérêt des jeunes actifs pour l'associatif et le bénévolat, et d'autre part, par la difficulté de faire bouger les lignes pour faire avancer nos justes revendications.

Pour être connus et reconnu au plus haut niveau comme un interlocuteur légitime, il convient de rencontrer le plus d'autorités et de responsables possible.

En 2023, la FNOM a pu rencontrer le directeur de la DPM, l'amiral JANICOT, l'amiral ALAVIA, le contre-amiral BORDARIER, une commission ministérielle sur l'amiante, la direction du Service des pensions et des risques professionnels de La Rochelle, et localement le commandant du BMM au Fort Lamalgue, le Capitaine de vaisseau PONSICH-MITTEJAVILLE, afin d'améliorer la transmission des documents administratifs nécessaire à la constitution de dossiers liés à l'amiante.

Le journal « L'Officier Marinier » essaie de refléter le travail accompli au sein de la Fédération.

Il est important de se remettre en question pour redorer l'image de la FNOM, et se faire entendre, mais pour cela il est très important d'être le plus grand nombre.

Prochainement le site internet de la FNOM fera peau neuve, nous espérons qu'il attirera encore plus de visiteurs.

Le Président cède la parole à madame Andrée LECACHEUR, responsable de la commission « Communication-Relations Publiques » au sein de l'AOM de Toulon, qui sera la grande ordonnatrice de l'objectif principal de 2025 de la FNOM, son 78^{ème} Congrès, qui se déroulera à Toulon en juin 2025.

78^{ème} Congrès de la FNOM 2025 à Toulon

Le 78^{ème} congrès de la FNOM est prévu de se dérouler à Toulon du 19 au 23 juin 2025.

L'ensemble de ce congrès devrait se tenir à l'Escale Casabianca, ex-Escale Louvois, en termes d'hébergement, de réunions et de restauration.

La tenue de ce congrès est conditionnée à la réouverture de l'Escale Casabianca.

Le programme de principe de ce congrès est le suivant :

- le **jeudi 19 juin après-midi** : réunion du **Bureau national** de la FNOM ;
- le **vendredi 20 journée** : réunion du **Conseil d'administration et Assemblée générale** de la FNOM ;
- le **samedi 21 juin matin** : *suite du Conseil d'administration et Assemblée générale* de la FNOM ;
- le **samedi 21 juin après-midi** : assemblée des adhérents en présence des membres du **Bureau national** ;
- le **dimanche 22 juin** : point d'orgue de ce congrès :
 - Matin : **messe à Toulon** (lieu à définir !) ;
 - Suivie d'une **cérémonie au monument aux morts de Toulon** avec remise de gerbes en présence des autorités civiles et militaires ;
 - A l'issue se tiendra la **séance plénière** de ce congrès en présence des autorités militaires et civiles ;
 - Après un rafraîchissement, sera servi un **déjeuner de gala dansant** ;
- Le **lundi 23 juin** : **une journée détente** avec organisation d'une visite des environs.

L'organisation de ce congrès, est un énorme et formidable défi pour l'association de Toulon.

Pour sa bonne réussite, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour rejoindre le groupe de travail mis en place pour cette organisation.

Le président donne la parole aux invités.

Intervention de madame Laure LAVALETTE

Madame la députée, tenue par un agenda très chargé a malgré tout souhaité être présente mais ne peut malheureusement pas assister à l'intégralité de la deuxième partie de cette assemblée générale.

Elle fait toutefois part de son attachement sans faille à la communauté des officiers mariniers et par-delà même à l'Association des Officiers Mariniers de Toulon.

Intervention de monsieur Frank GILETTI

Monsieur le député indique qu'il a effectué son service national au sein de fusiliers marins commandos à Lorient en tant qu'Elève Officier de Réserve. Actuellement rapporteur pour le budget de l'armée de l'air et de l'espace, il est pleinement conscient des problèmes de personnel au sein des armées. Il agit pour améliorer le recrutement des jeunes et valoriser la condition militaire.

Ses rencontres avec de nombreuses associations lui permettent de relever et faire remonter les problèmes. Il est important de travailler sur la reconnaissance du métier de militaire et de donner des conditions de travail dignes.

Intervention de monsieur Frédéric BOCCALETTI

Monsieur le député a tenu à faire un bref rappel sur l'amiante et les difficultés rencontrées pour déposer un dossier d'indemnisation au titre de l'anxiété amiante. Il faut cesser de demander aux associations de monter des dossiers très compliqués. Pour donner suite à une rencontre au cabinet du ministre des Armées, il a été obtenu qu'un courrier soit rédigé actant les points négociés concernant la simplification des dossiers de demande d'indemnisation. Malheureusement à ce jour toujours pas de courrier !

Le deuxième point est le montant octroyé par année passée en milieu amianté. Actuellement il est alloué entre 250 et 350 € par année. Des discussions sont en cours pour arriver à 600 € par année. La fourchette serait entre 500 et 600 €.

Si le plaignant a le souhait d'aller au tribunal, il faudra alors constituer un dossier comme cela se faisait auparavant, avec toutes les contraintes connues en n'étant, toutefois, pas sûr d'obtenir une indemnisation à la même hauteur. C'est pourquoi, une négociation à 600 € par année d'exposition paraît acceptable.

Pour ce qui concerne le préjudice nucléaire, les négociations sont toujours en cours.

Intervention de monsieur Yannick CHENEVARD

Monsieur le député indique que pour donner suite à une rencontre avec le ministre des Armées, un calendrier relatif à l'évolution des dossiers amiante devrait être mis en place. Il rappelle que tous les marins ont baigné dans un milieu amianté.

Un contrôleur général a été désigné pour établir avant le mois de juin la liste des personnes concernées par ce problème de l'amiante. Ceci afin qu'au mois d'octobre 2024 pouvoir voir quelles sont les propositions et comment les textes peuvent évoluer.

Il subsiste le problème du budget des armées qui bien qu'ayant doublé n'a pas encore rattrapé son retard.

Monsieur le député précise que si on parle beaucoup de l'Ukraine, il y a bien d'autres zones de conflits pour lesquelles nous pouvons être concernés notamment parce que la mission de la marine est de tenir les détroits et les canaux. Actuellement nos frégates, nos équipages et nos marins sont engagés pour protéger les navires de commerce dans le détroit de Bab-el-mandeb.

Nous avons une situation internationale que nous n'avions pas connue depuis 40 ans. C'est le retour des empires, avec aujourd'hui le réveil de l'Inde et surtout de la Russie qui, veut retrouver ses frontières de l'ex-URSS.

Il est donc nécessaire de monter en puissance, avec 4 actes :

- conforter les fondamentaux : dissuasion, renseignement, forces spéciales et SNLE 3^{ème} génération ...
- adapter notre outil par la maîtrise des milieux : drones, défense sol-air ...
- maîtriser les sauts technologiques : spatial, sous-marin, cyber, quantique ...
- accroître les forces morales : RH, conditions de travail, la réserve ...

Points financiers :

- 2 Mds € pour les forces spéciales
- 4 Mds € pour le cyber
- 5 Mds € pour le renseignement et la contre-ingérence
- 6 Mds € pour le spatial
- 10 Mds € pour les technologies de rupture
- 13 Mds € pour la défense de l'outre-mer
- 16 Mds € pour les munitions et leur stock
- 49 Mds € pour le MCO

Monsieur le député présente les nouvelles unités qui seront livrées à Toulon en 2024-2027 et 2030, des infrastructures portuaires qui vont être réalisées pour accueillir les bâtiments de nouvelle génération.

En 2027 :

- Début des travaux du bassin et quais PANG. 1,2 Mds € investis à Toulon.

Horizon 2030 :

- 4 SNA Type Barracuda (Sous-marin nucléaire d'attaque),
- 1 FDI (Frégate de défense et d'intervention),
- 2 FLF rénovées (Frégate de type La Fayette),
- 2 patrouilleurs hauturiers,
- 1 BRF (Bâtiment ravitailleurs de forces),
- 1 BGDM (Bâtiment de guerre des mines),
- 1 BBPD (NG) (Bâtiment-base de plongeurs démineurs),
- 8 HIL Guépard (Hélicoptère Interarmées Léger),
- 1 capacité MFM (Maîtrise des fonds marins),
- 9 Mds € investis sur la seule Base navale de Toulon.

Pour nos combattants, anciens combattants et leurs familles, en 2024, la Loi de programmation militaire (LPM) c'est :

- + 5,4 M € pour le plan blessé,
- le renforcement du dispositif ATHOS pour les blessés psychologiques avec 2 nouvelles maisons,
- le doublement des aides aux blessés et leur famille (40 M € contre 18 M € en 2023),
- 70 M € pour le plan famille 2,
- 78 M € pour le lien avec la jeunesse,
- 388 M € d'entretien des infrastructures de vie,

En tout : **1,8 Mds € pour la mission anciens combattants.**

Intervention de monsieur Guy LE BERRE

Monsieur LE BERRE remercie le Président pour l'invitation qui a été faite à madame Josée MASSI, maire de Toulon, qu'il représente.

Il rappelle qu'il est lui-même issu d'une famille de marins, qu'il est imprégné de cette marine qu'il a toujours connue et qu'il est heureux d'être présent aux côtés des marins et anciens marins de Toulon qui perpétuent la culture du milieu marine.

Intervention de madame Carmen SEMENOU

Madame SEMENOU, adjointe au maire de La Valette-du-Var, monsieur Thierry ALBERTINI, précise qu'elle est en charge de la culture, du patrimoine, de la vie associative et, également, correspondante défense, participant pour cela aux différentes manifestations liées aux armées.

Elle est très heureuse d'accueillir l'Association des Officiers Mariniers de Toulon à La Valette pour son Assemblée Générale.

Intervention du Major Benoît MINET

Le major Minet est le major-conseiller auprès de l'amiral Christophe CLUZEL, commandant la Force d'Action Navale (FAN).

Il indique que compte tenu de la situation internationale, la FAN est présente sur tous les théâtres d'opération

que ce soit en outre-mer, en mer rouge ou dans le Golfe de Guinée. Il convient de rester vigilant, solidaire envers les marins et être un soutien auprès des familles. Il est très important que le marin soit serein pour accomplir les missions sur toutes les mers du monde.

Intervention du Premier Maître Sébastien ROCHER

Le premier-maître ROCHER, est le lien entre l'amiral Guillaume MERVEILLEUX DU VIGNAUX, commandant le Pôle Écoles Méditerranée (PEM) et le personnel militaire (instructeurs et élèves).

Le rôle du PEM est la formation des futures marins en s'adaptant à l'évolution des matériels, des unités afin de préparer le personnel à servir dans les différentes unités de la marine.

Intervention de monsieur Fabrice RATIÉ

Monsieur RATIÉ, chef du service action sanitaire et sociale de la CNMSS, rappelle que la CNMSS est à notre écoute, Il présente la CNMSS et fait le point sur les différentes actions de la CNMSS (stratégie nationale de santé, plan d'accompagnement et d'amélioration de la vie des militaires, plan famille, octroi de subvention ainsi que certaines aides, prestations supplémentaires, accompagnements individuels etc.).

Pour plus de détails et de plus amples informations, rendez-vous sur le site de la CNMSS : <https://www.cnmss.fr/>.

CONCLUSION

En conclusion de cette AG, le Président renouvelle ses remerciements :

- au représentant du président de la FNOM ;
- aux élus pour leur participation à cette assemblée générale, exprimant par là-même leur attachement à la cause des officiers marinières qu'ils soient en activité ou en retraite. L'association a besoin d'eux pour faire entendre sa voix ;
- aux représentants des autorités militaires qui par leur présence entretiennent le lien intergénérationnel qui nous uni ;
- aux associations amies pour leur présence ;
- aux présidents de section pour leur implication de proximité avec les adhérents ;
- et surtout, à tous les adhérents qui font confiance à l'association pour les représenter ;

Le Président demande d'applaudir pour le remercier, le conseil d'administration de l'association qui se dépense sans compter pour essayer de faire avancer nos revendications communes dans un contexte parfois difficile et tout ceci bénévolement.

Pour maintenir le nombre de ses effectifs, l'association compte sur chaque adhérent pour l'aider à recruter parmi les jeunes, mais également parmi les anciens, car beaucoup ne connaissent pas la FNOM et ses associations.

Le Président engage, chacun, à jouer les sergents recruteurs et à faire adhérer au moins une personne, ce qui ne paraît pas être une tâche insurmontable, car dans leur entourage, bon nombre ont un marin d'active ou en retraite.

Ne pas hésiter à faire connaître notre association et par voie de conséquence la FNOM.

BON VENT ET BONNE MER A TOUS

Christian LOMBARDO

Président de l'Association des Officiers Marinières
de Toulon,



Francis ANGEL

Secrétaire adjoint de l'Association des Officiers
Marinières de Toulon,

